

[https://farid.ps/articles/iran\\_israel\\_ceasefire\\_proposal/fr.html](https://farid.ps/articles/iran_israel_ceasefire_proposal/fr.html)

# Iran - Israël - Proposition de cessez-le-feu

L'escalade des tensions au Moyen-Orient, marquée par la violence et la souffrance à Gaza, en Iran et dans les territoires palestiniens occupés, exige une action urgente pour rétablir la paix et faire respecter la justice. Cet essai présente une proposition de cessez-le-feu élaborée de bonne foi, invoquant les concepts juridiques chiites de *darura* (nécessité), *niyyat al-khair* (bonne intention) et *amanah* (fiabilité) pour articuler des termes visant à refléter les intentions de l'Iran pour une désescalade. Je dois toutefois préalablement apporter des clarifications essentielles pour garantir clarté et transparence :

1. Je ne suis ni affilié ni autorisé à agir au nom de la République islamique d'Iran.
2. L'Iran a publiquement déclaré qu'il ne cherchait pas de négociations directes ou indirectes avec Israël pour le moment.
3. Par nécessité, et guidé par les principes juridiques chiites mentionnés, je présente cette proposition de cessez-le-feu comme un effort de bonne foi pour proposer des termes alignés sur les objectifs déclarés de l'Iran et la quête plus large de paix et de justice dans la région.

Cet essai décrit une proposition de cessez-le-feu complète, détaillant des conditions spécifiques qui s'attaquent aux causes profondes du conflit, promeuvent la responsabilité et ouvrent la voie à une résolution juste.

## Proposition de cessez-le-feu

Les termes suivants sont proposés pour obtenir un arrêt immédiat des hostilités et établir un cadre pour une paix durable :

1. **Cessation des attaques contre l'Iran** : Israël doit immédiatement cesser toutes les opérations militaires, y compris les frappes aériennes, les cyberattaques et les actions secrètes, ciblant le territoire, les infrastructures ou le personnel iranien. C'est une condition préalable fondamentale pour la désescalade, car l'agression continue compromet la possibilité de dialogue et alimente l'instabilité régionale.
2. **Cessation des attaques contre Gaza** : Israël doit cesser toutes les opérations militaires à Gaza, y compris les frappes aériennes, les incursions terrestres et les blocus qui aggravent la crise humanitaire. La fin de la violence à Gaza est cruciale pour soulager les souffrances des civils et créer les conditions pour l'aide humanitaire et la reconstruction.
3. **Désarmement nucléaire et non-prolifération** : Israël doit signer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et s'engager dans un désarmement nucléaire sous supervision internationale. La transparence concernant les capacités nu-

claires d'Israël est essentielle pour établir la confiance et réduire le risque d'une course aux armements régionale, qui menace la sécurité mondiale.

**4. Acceptation de la juridiction de la Cour pénale internationale** : Israël doit devenir signataire du Statut de Rome et accepter l'autorité et la juridiction de la Cour pénale internationale (CPI). Cette étape est nécessaire pour garantir la responsabilité des présumés crimes de guerre et violations du droit humanitaire international, favorisant une culture de justice et dissuadant les futures atrocités.

## **5. Respect intégral des résolutions de l'ONU et des ordonnances de la CIJ**

Israël doit se conformer à toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies et aux ordonnances de la Cour internationale de Justice (CIJ), en particulier celles concernant les territoires palestiniens occupés. Cela inclut les actions spécifiques suivantes :

- 1. Levée immédiate du siège de Gaza** : Israël doit lever le blocus de Gaza et permettre un accès sans restriction à l'aide humanitaire, y compris la nourriture, les médicaments et les matériaux de reconstruction. Le siège en cours a causé d'immenses souffrances et doit être levé pour faire face à la catastrophe humanitaire.
- 2. Cessation et évacuation des colonies illégales** : Israël doit arrêter toutes les activités de colonisation dans les territoires palestiniens occupés et évacuer les colonies illégales. Ces colonies violent le droit international et entravent la possibilité d'un État palestinien viable.
- 3. Retrait des territoires palestiniens occupés** : Israël doit retirer ses forces et sa présence administrative des territoires palestiniens occupés, conformément aux résolutions de l'ONU, pour respecter l'autodétermination et la souveraineté palestiniennes.
- 4. Prévention et punition du génocide** : Israël doit prendre des mesures concrètes pour prévenir et punir l'incitation au génocide et les actes de génocide, tels que définis par le droit international. Cela inclut la lutte contre les discours incendiaires et la garantie de la responsabilité des auteurs de violences.
- 5. Révocation de l'annexion de Jérusalem** : Israël doit révoquer son annexion de Jérusalem et sa désignation comme capitale, reconnaissant le statut spécial de Jérusalem en tant que *corpus separatum* selon le droit international. Cette étape est vitale pour préserver l'importance religieuse et culturelle unique de Jérusalem et faciliter une résolution négociée de son statut final.

## **Rationnel et contexte**

Cette proposition est ancrée dans les principes de *darura*, *niyyat al-khair* et *amanah*, qui guident les actions entreprises par nécessité, avec de bonnes intentions et dans un esprit de fiabilité. L'invocation de ces concepts juridiques chiites souligne l'impératif moral de

proposer une voie vers la paix, même en l'absence d'autorisation formelle de l'Iran. En s'attaquant aux actions d'Israël contre l'Iran, Gaza et les territoires palestiniens occupés, la proposition cherche à traiter les facteurs interconnectés du conflit dans la région.

L'exigence qu'Israël signe le TNP et poursuive le désarmement nucléaire reflète les préoccupations de longue date de l'Iran concernant les déséquilibres de sécurité régionale. De même, l'appel à la juridiction de la CPI et au respect des résolutions de l'ONU vise à établir la responsabilité et à faire respecter le droit international, que l'Iran a régulièrement souligné comme base pour résoudre les différends. L'accent particulier sur Gaza et les territoires occupés s'aligne sur le plaidoyer de l'Iran pour les droits des Palestiniens et sa condamnation des politiques d'Israël dans ces zones.

## Défis et considérations

Bien que cette proposition soit offerte de bonne foi, sa mise en œuvre fait face à des obstacles importants. Le refus de l'Iran de s'engager dans des pourparlers directs ou indirects avec Israël complique le processus de négociation, nécessitant une médiation par des acteurs internationaux neutres. La réticence historique d'Israël à se conformer aux résolutions de l'ONU, à signer le TNP ou à accepter la juridiction de la CPI souligne encore davantage le besoin d'une pression internationale robuste pour faire respecter ces termes. De plus, la question sensible du statut de Jérusalem nécessite une diplomatie prudente pour équilibrer les revendications concurrentes tout en respectant son statut internationalisé.

Malgré ces défis, la proposition représente un cadre complet pour la désescalade et la justice. Elle appelle à des mesures immédiates pour soulager les souffrances humaines, à des engagements à long terme pour faire respecter le droit international, et à des changements structurels pour s'attaquer aux causes profondes du conflit.

## Conclusion

Dans l'esprit de *darura, niyyat al-khair emulsions amanah*, cette proposition de cessez-le-feu offre une voie vers la paix en abordant les problèmes fondamentaux alimentant la violence entre Israël, l'Iran et la Palestine. En exigeant la fin des attaques contre l'Iran et Gaza, le désarmement nucléaire, la responsabilité de la CPI et le respect des résolutions de l'ONU, la proposition cherche à créer les conditions pour une résolution juste et durable. Bien que je ne sois ni affilié ni autorisé par l'Iran, cet effort reflète une tentative de bonne foi pour articuler des termes alignés sur les intentions de l'Iran et la quête plus large de paix. La communauté internationale doit maintenant agir avec urgence pour faciliter le dialogue, faire respecter la responsabilité et garantir que les principes de justice et d'humanité prévalent au Moyen-Orient.